



RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA VACCINATION¹

Paris, 29-31 mars 2016

Le Groupe ad hoc de l'OIE sur la vaccination (ci-après désigné le « Groupe ») s'est réuni au Siège de l'OIE du 29 au 31 mars 2016.

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur

Au nom de la Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, la Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef du Service scientifique et technique, a accueilli le Groupe. Elle a insisté sur l'importance de ce projet de chapitre très attendu par les Pays Membres de l'OIE. Puis, elle a attiré l'attention sur le fait que la participation des représentants des trois Commissions spécialisées permettrait d'apporter un autre éclairage aux discussions et de garantir la cohérence avec les points déjà couverts dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (ci-après désigné « *Manuel terrestre* ») et le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après désigné « *Code terrestre* »).

Le Groupe était présidé par le Docteur Cristobal Zepeda. Le Docteur Francisco Reviriego s'est acquitté de la fonction de rapporteur avec le concours du Secrétariat de l'OIE. Le Groupe a adopté l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour et la liste des participants figurent dans les annexes I et II, respectivement.

2. Révision du projet de chapitre

Le Groupe a pris en considération les recommandations émises par les Commissions spécialisées au cours de leurs réunions respectives en février 2016 et a examiné les articles rédigés lors de la réunion précédente du Groupe en novembre 2015. Le projet de chapitre a été réorganisé et divisé en un nombre plus importants d'articles afin de s'aligner sur le modèle établi du *Code terrestre*. D'autres révisions ont été proposées comme suit :

Article 4.X.1. Introduction et objectifs

Le Groupe a précisé qu'un vaccin devait induire une immunité et ce, non seulement pour prévenir l'apparition de signes cliniques mais également afin de réduire la multiplication et l'excrétion du virus.

Après avoir examiné en profondeur la définition du terme « vaccination » figurant dans le glossaire du *Code terrestre*, le Groupe a revu la définition de l'expression « couverture vaccinale » afin de préciser que celle-ci se rapporte aux animaux à qui le vaccin a été administré et non aux animaux réellement immunisés.

Le Groupe a également modifié la définition du terme « vaccination d'urgence » afin d'inclure l'usage de la vaccination en réponse à changement au niveau du risque d'introduction ou d'émergence d'une maladie.

¹ Note : les points de vue et opinions exprimés dans le rapport du présent groupe ad hoc traduisent l'opinion des experts qui l'ont rédigé et ne reflètent pas nécessairement une prise de position de l'OIE. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport de la réunion de septembre 2016 de la Commission scientifique pour les maladies animales, car il intègre les considérations et observations émanant de ladite Commission. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/commissions-specialisees-et-groupes/commission-scientifique-et-rapports/reunions/>

Article 4.X.3. Programmes de vaccination

À la lumière de la recommandation de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, ce projet d'article a été réorganisé en trois articles pour faciliter les références ultérieures, à savoir : un article sur les programmes de vaccination, un sur le lancement d'un programme de vaccination et le dernier sur les stratégies de vaccination.

Le Groupe a ajouté un passage insistant sur la nécessité d'harmoniser la vaccination à l'échelle régionale entre les pays limitrophes.

Article 4.X.4. Lancement d'un programme de vaccination

Les critères à prendre en considération au moment de décider d'initier ou non une vaccination, ont été revus et finalisés. Le Groupe a décidé de dresser une liste aussi exhaustive que possible de ces éléments critiques et a remanié toute la série de critères afin de parvenir à une plus grande cohérence. Certains éléments, tels que le risque d'introduction ou d'émergence d'une maladie, la probabilité et les conséquences d'une exposition aux maladies de sous-populations spécifiques d'animaux sensibles, le bien fondé de la vaccination en tant que solution de remplacement ou complément à d'autres mesures de contrôle de maladies et l'impact sur le commerce, ont été inscrits sur la liste.

Article 4.X.6. Éléments clés d'un programme de vaccination

Le Groupe a apporté des modifications aux éléments clés d'un programme de vaccination qui avaient été identifiés lors de la réunion précédente.

- Animaux cibles, rebaptisé population cible

Le Groupe a précisé que la population cible devait être estimée et actualisée régulièrement.

De surcroît, le Groupe a convenu que la population cible pouvait inclure la faune sauvage, le cas échéant.

- Couverture vaccinale

Conscient de l'importance de définir à l'avance la couverture vaccinale minimale nécessaire pour atteindre les objectifs du programme, le Groupe a développé une section dédiée à la question.

- Participation des parties prenantes

Le Groupe a identifié l'acceptation de l'utilisation des vaccins par les parties prenantes en tant qu'élément critique pour le succès du programme de vaccination. Tout en reconnaissant que les vétérinaires du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les para-professionnels étaient couverts par la définition des Services vétérinaires, le Groupe a proposé de préciser que ceux-ci devaient être impliqués dans le programme de vaccination.

- Audit des campagnes de vaccination

Le Groupe a expliqué que cette section, intitulée précédemment « Assurance qualité », portait sur les campagnes de vaccination et non l'assurance qualité de la production de vaccins qui était déjà couverte dans le *Manuel terrestre*.

Le Groupe a dressé une liste des indicateurs de performance les plus pertinents à prendre en considération lors de l'audit d'une campagne de vaccination.

- Stratégie de sortie

Le Groupe a convenu que les dispositions prévues pour la stratégie de sortie, figurant initialement dans cet article, justifiaient la création d'un article distinct, qui serait placé à la suite de l'article portant sur l'évaluation et le suivi de la stratégie de vaccination.

Article 4.X.7. Choix du vaccin :

Cette section, qui se trouvait initialement sous les éléments clés, a été déplacée vers un article distinct dédié.

Le Groupe a insisté sur le fait que le vaccin sélectionné devait être conforme au *Manuel terrestre*, et que les pays devaient prendre en considération les critères énumérés dans cet article afin de sélectionner le vaccin le plus approprié parmi tous ceux possibles.

Le Groupe a estimé que la transmissibilité des souches de vaccins vivants atténués représentait un critère important pour le choix du vaccin. Toutefois, il ne savait pas si ce point devait être inclus dans ce chapitre ou si celui-ci était déjà suffisamment couvert dans le *Manuel terrestre*. Il s'est posé les mêmes questions pour les aspects afférents à la « pureté », la « contamination » et la « libération et propagation d'agents étrangers ». Le Groupe a transféré la question à la Commission des normes biologiques afin que celle-ci décide d'inclure ou non ces aspects dans le projet de chapitre.

3. Finalisation du projet de chapitre sur la vaccination à partir des grandes lignes validées par les Commissions spécialisées

Le Groupe a poursuivi l'élaboration des dispositions à prendre en considération lors de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de vaccination, à partir de la version modifiée des grandes lignes du chapitre.

Article 4.X.8. Logistique en matière de vaccination

Le Groupe a insisté sur le fait qu'il était important de planifier une campagne de vaccination à l'avance et a indiqué que les spécificités de la vaccination d'urgence devaient faire partie intégrante du plan national d'urgence sanitaire. Lors de la rédaction de cette section, le Groupe a fait référence à un certain nombre de documents existants, en particulier aux *Lignes directrices pour la lutte contre les maladies animales*² de l'OIE, plus précisément à la section 7 Préparation aux situations d'urgence et plans d'intervention zoonositaire d'urgence, et au *Communication Handbook for Veterinary Services*³ (*Manuel sur la communication destiné aux Services vétérinaires*) de l'OIE, ainsi qu'à la possibilité de créer des banques de vaccins conformément au chapitre 1.1.10. du *Manuel terrestre*.

Le Groupe a énuméré les éléments logistiques à prendre en considération dans un programme de vaccination donné, y compris l'acquisition du vaccin, la mise en œuvre du programme de vaccination, les ressources humaines, la sensibilisation du public et la communication, l'identification des animaux, la tenue des registres et les certificats de vaccination, et les activités supplémentaires ayant trait à la santé animale.

Article 4.X.9. Évaluation et suivi d'un programme de vaccination

Le Groupe a convenu que tout programme de vaccination donné devait comprendre une composante évaluation et suivi et a rédigé un article à cette fin. Cette section inclura l'évaluation et le suivi des principaux aspects du programme de vaccination, y compris le suivi post-vaccinal.

Le Groupe a noté que la FAO et l'OIE étaient sur le point de publier conjointement des lignes directrices sur le suivi post-vaccinal.

Article 4.X.10. Stratégie de sortie d'un programme de vaccination

Tout en reconnaissant que ce point pouvait ne pas concerner tous les programmes de vaccination (la vaccination contre la fièvre charbonneuse illustre le cas d'un programme permanent), le Groupe a déclaré que la majorité des programmes de vaccination pouvaient nécessiter l'inclusion d'un plan pour arrêter la vaccination et a dressé une liste des raisons possibles justifiant l'arrêt de la vaccination. Outre la réalisation des objectifs du programme, le Groupe a estimé que la vaccination pouvait être stoppée lorsque le programme était incapable d'atteindre les objectifs souhaités en raison de l'échec du programme (un échec tel qu'il ne permet pas de modifier la conception du programme), du manque de ressources ou d'une réaction défavorable du public.

Le Groupe a insisté sur le fait que l'arrêt de la vaccination devait être obligatoire lorsque l'on cherchait à éliminer la maladie sans vaccination. Le Groupe a discuté de la nécessité de gérer les stocks de vaccins restants dans le pays.

Pour finir, le Groupe a insisté sur la nécessité de procéder à une révision complète du plan de biosécurité et des stratégies de surveillance pour la détection précoce des maladies avant d'arrêter la vaccination.

² Lignes directrices pour la lutte contre les maladies animales, [30/03/2016]: http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/E_Guidelines_for_Animal_Disease_Control_final.pdf

³ Communication Handbook for Veterinary Services, developed for hands-on trainings, [30/03/2016] www.oie.int/communication_handbook

Article 4.X.11. Impact sur le statut sanitaire et la gestion des animaux vaccinés

Le Groupe a pris en compte certains des éléments identifiés lors de la Conférence mondiale de l'OIE sur la vaccination (Buenos Aires 2004).

Reconnaissant l'impact possible de la vaccination sur la détection d'une infection, la surveillance, le contrôle des mouvements et le commerce, le Groupe a rédigé le présent article afin de mettre en exergue la nécessité pour les pays mettant en œuvre un programme de vaccination de réfléchir à la gestion des animaux vaccinés. Le Groupe était conscient que la Commission scientifique et le Groupe ad hoc sur la fièvre aphteuse travaillaient sur ces questions et que le présent article nécessiterait probablement une révision à l'avenir. Il a été fait référence aux chapitres du *Code terrestre* consacrés aux maladies.

De surcroît, le Groupe estimait que, sauf indication contraire dans les chapitres dédiés aux maladies, l'emploi de la vaccination systématique ou d'urgence en réponse à une menace ne devait pas avoir de répercussion sur le statut sanitaire ou perturber le commerce. Le Groupe a également rappelé que les Pays Membres officiellement reconnus indemnes d'une maladie donnée devaient informer l'OIE de toute modification apportée à leur politique de vaccination.

4. Adoption du rapport

Le Groupe ad hoc a examiné le projet de rapport remis par le rapporteur et a convenu de le diffuser par voie électronique pour commentaires avant son adoption finale.

.../Annexes

RÉUNION DU GROUPE AD HOC SUR LA VACCINATION

Paris, 29-31 mars 2016

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur
 2. Révision du projet de chapitre
 3. Finalisation du projet de chapitre sur la vaccination à partir des grandes lignes validées par les Commissions spécialisées
 4. Adoption du rapport
-

RÉUNION DU GROUPE AD HOC SUR LA VACCINATION

Paris, 29-31 mars 2016

Liste des participants

MEMBRES

Docteur Won Hyung Lee

Consultant, CEO, XP Bio Inc.
Foreign Relations, Korean Association of
Swine Veterinarians
République de Corée
whleex@gmail.com

Docteur Ben Du Plessis

Deputy Director Animal Health,
Ehlanzeni South District
Afrique du Sud
BJDuplessis@mpg.gov.za

Docteur Cristóbal Zepeda Sein

Veterinary Attaché
USDA-APHIS-IS Mexico Region
Mexico City
PO Box 9000
crisobal.zepeda@aphis.usda.gov

Docteur Michel Lombard

Consultant
22 rue Crillon, 69006
Lyon
France
lombard.family@wanadoo.fr

**Docteur Francisco Javier Reviriego
Gordejo**

Commission européenne,
Direction générale de la santé et des
consommateurs
G2- Santé animale
Froissart 101, F-101-03/72
1040 Bruxelles
Belgique
Francisco.Reviriego-Gordejo@ec.europa.eu

Représentants des Commissions spécialisées

Docteur Gideon Brückner

Président de la Commission scientifique
30 Schoongezicht
1 Scholtz Street
Afrique du Sud
gkbruckner@gmail.com

Docteur Gaston Maria Funes

Vice-président de la Commission du Code
Conseiller pour les affaires agricoles,
Représentation de l'Argentine auprès de
l'UE
20 Avenue Ernestine
1050 Bruxelles
Belgique
funes@agricola-ue.org

Docteur Franck Berthe

Vice-président de la Commission des
normes biologiques
Agriculture Global Practise
World Bank
1818 H street NW
Washington DC
20433 USA
fberthe1@worldbank.org

SIÈGE DE L'OIE

Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel

Adjointe au Chef du Service,
Service scientifique et technique
e.erlacher-vindel@oie.int

Docteur Gregorio Torres

Chargé de mission
Service scientifique et technique
g.torres@oie.int

Docteure Laure Weber-Vintzel

Responsable reconnaissance statuts
sanitaire des pays
Service scientifique et technique
l.weber-vintzel@oie.int